

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE Laurent BROCHET Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILER, Bernard TENAILLON.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle PY.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Marie-Lise LHOMET à Cédric PERRIN, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Pierre OSER, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 décembre	Le 10 décembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2018-09-21 Dérogation au repos dans les commerces de Beaucourt - Delle – Joncherey - Grandvillars**

*Rapporteur : Pierre OSER*

*Vu la demande de l'association des commerçants de Delle, Joncherey et Grandvillars et des commerces cités,*

*Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques fixant de nouvelles règles concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche,*

Désormais les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. Dès lors que la demande porte sur plus de 5 dimanches un avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale est également requis. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
- un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1<sup>er</sup> mai), il est déduit des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de 3.

L'association des commerçants et artisans de Delle, Joncherey, Grandvillars a fait parvenir sa demande d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2019 aux communes de Delle, Joncherey et Grandvillars.

Cette demande porte sur les dimanches suivants :

13 janvier 2019	à l'occasion des soldes d'hiver,	01 décembre 2019	En raison des fêtes de fin d'année
19 juin 2019	pour la braderie des commerçants	08 décembre 2019	
30 juin 2019	pour les soldes d'été	15 décembre 2019	
		22 décembre 2019	
24 novembre 2019		29 décembre 2019	

Le 19 juin est spécifique à Delle pour la Braderie des commerçants. Les autres dates ressortent du calendrier départemental.

#### → Commerces de vente automobile

Les services de l'Etat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie proposent pour 2019 de traiter à part le cas des concessionnaires automobiles.

Le calendrier proposé par ces instances a été soumis à l'avis des concessionnaires présents, notamment sur la ville de Delle, et il porte sur les dimanches suivants :

20 janvier 2019
17 mars 2019
16 juin 2019
15 septembre 2019
13 octobre 2019

Conformément à l'article R3132-21 du code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été saisies pour avis.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail les dimanches 13 janvier 2019, 19 juin 2019, 30 juin 2019, 24 novembre 2019, 1 décembre 2019, 8 décembre 2019, 15 décembre 2019, 22 décembre 2019, 29 décembre 2019,
- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de vente automobile les dimanches 20 janvier 2019, 17 mars 2019, 16 juin 2019, 15 septembre 2019, 13 octobre 2019 pour les communes de Beaucourt, Delle, Joncherey et Grandvillars.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Et publication ou notification le 10 JAN. 2019**

Le Président,



